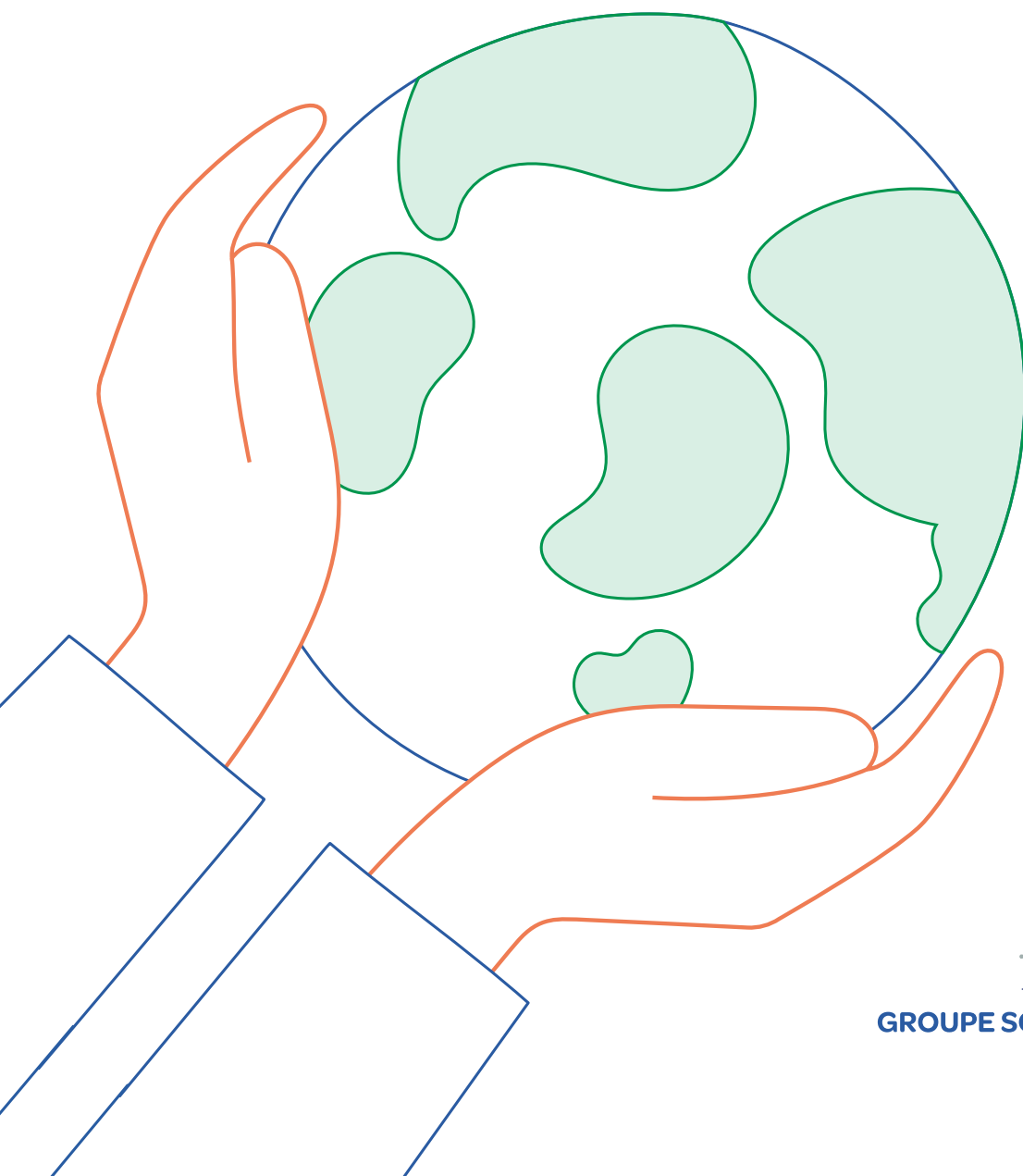


RAPPORT

DÉVELOPPEMENT DURABLE 2020

Bilan et perspectives



Rapport éco-conçu et imprimé
localement selon
les standards Imprim'Vert.

LE MOT DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

“ Les derniers mois l'ont démontré : les entreprises doivent contribuer à répondre aux défis environnementaux, sociaux et sociétaux. Le déclaratif ne suffit plus : l'engagement responsable des entreprises doit être prouvé par les actes.

La prise en compte des enjeux de développement durable est au cœur de la stratégie du GROUPE SOS, et irrigue nos actions : c'est ce que ce Rapport de Développement Durable du GROUPE SOS s'attache à présenter.

Notre démarche repose sur deux piliers : promouvoir et intensifier la transition écologique au travers de nos activités ; et engager l'ensemble du GROUPE SOS et ses parties prenantes vers des pratiques environnementales renforcées, par des objectifs clairs et pragmatiques.

Au fil des années, le GROUPE SOS a développé un écosystème fort de partenaires, de fournisseurs, de financeurs, d'usagers, avec qui nous entretenons des liens étroits.

Nous engageons l'ensemble de notre écosystème dans une attitude respectueuse de l'environnement et au service de la transition écologique. ”

Jean-Marc Borello

Président du Directoire

SOMMAIRE

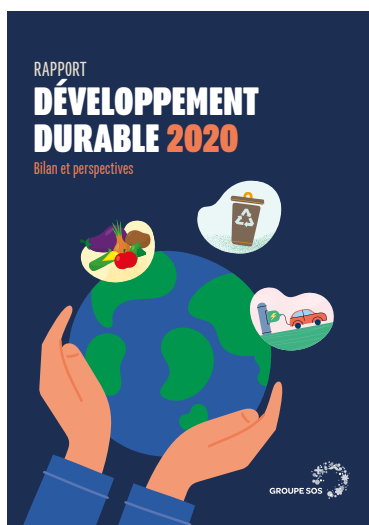
CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pour la première fois, l'ensemble des enjeux environnementaux et achats du GROUPE SOS sont mis en lumière au regard du référentiel des Objectifs de Développement Durable (ou ODD). Ce référentiel, créé par l'ONU en 2015, permet au groupe de mettre en lien ses actions avec des enjeux planétaires. Il s'agit d'un langage connu, valorisé et partagé à l'international avec les États, les associations, les ONG, et les entreprises.

POUR UNE FEUILLE DE ROUTE CLAIRE ET FÉDÉRATRICE

Le présent rapport se veut une porte d'entrée pour découvrir la démarche développement durable du GROUPE SOS, son bilan et ses perspectives. Il a pour objectif de traduire une ambition complexe et d'envergure en une vision synthétique et accessible à tous.



Envie d'en savoir davantage ?

Consultez la version complète du rapport 2020 disponible sur le site internet du GROUPE SOS

www.groupe-sos.org

ÉCOACTIONS 2025 UNE AMBITION À 5 ANS

Pilotée par la Direction Développement Durable et Achats et portée au quotidien par nos collaborateurs et nos parties prenantes, la feuille de route est aujourd'hui élaborée à horizon 2025. Découvrez dans ce rapport les engagements que le groupe s'est forgés.

Engagements Objectifs



Franchir un cap

Accompagner le développement du GROUPE SOS et ses multiples activités en proposant des méthodologies pragmatiques et éprouvées en matière de développement durable et en proposant des engagements clairs et mesurables.

Actions Étapes

Indicateurs Résultats



Agir

Pour le développement durable avec le GROUPE SOS, mobiliser, sensibiliser, valoriser l'ensemble de l'écosystème du groupe et notamment ses salariés et ses fournisseurs.

UNE DÉMARCHE CO-CONSTRUITE ET STRUCTURÉE

Pendant la période 2020-2021, propice à la prise de recul, le Développement Durable chez GROUPE SOS s'est réécrit en s'appuyant sur des fondations solides et la poursuite d'une résilience à long terme :

LA MATRICE « ÉCOVISION 360 »

Consultation de +100 parties prenantes, aboutissant à la hiérarchisation de nos 26 enjeux

LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Nouvelle méthodologie d'analyse au croisement des achats et du développement durable

LES GROUPES DE TRAVAIL « HORIZON 2025 »

Contribution active à la définition des axes stratégiques du GROUPE SOS à 5 ans

LA CHARTE « RELATIONS FOURNISSEURS RESPONSABLES »

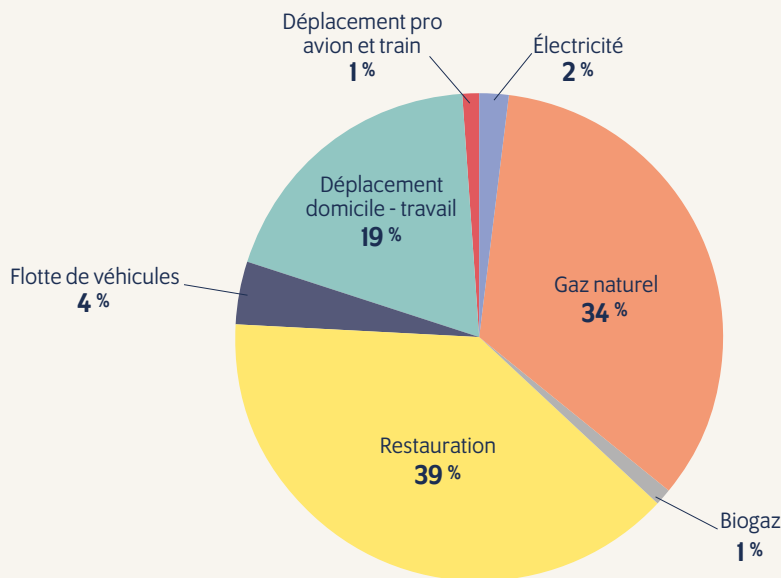
Engagement en faveur de relations équilibrées et pérennes avec l'écosystème

LE BILAN CARBONE DU GROUPE SOS

Diagnostic le plus complet à date des émissions de CO₂ du groupe

BILAN DES ÉMISSIONS DU GROUPE SOS

46 307 tonnes de CO₂ eq. 2020



**Part des émissions en tonnes
de CO₂ eq. en 2020**



ODD 8.3



ODD 10.2



ODD 11.3



ODD 16.6, 16.7

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

Le GROUPE SOS est un acteur majeur de par ses pratiques : le total des dépenses récurrentes du groupe s'élève à plus de **210 M€ réparties sur une multitude de fournisseurs partout en France, DOM TOM compris et à l'international.**

1^{re} Entreprise Sociale et Solidaire en Europe, ses activités sont, par nature, des **activités qui contribuent directement au développement durable.** Il paraît donc incontournable, que ces mêmes activités soient appuyées sur des pratiques achats responsables.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

Depuis sa création, la Direction du Développement Durable et des Achats (DDDA) a intégré dans sa politique la notion d'achats responsables.

Jusqu'en 2019, les achats responsables chez GROUPE SOS consistaient à négocier des contrats-cadres pour les familles achats stratégiques du groupe en **intégrant systématiquement des critères environnementaux.**

Depuis, le GROUPE SOS a refondu l'ensemble de sa stratégie achats sur la base des critères du **Label Relation Fournisseurs et Achats Responsables** (dont est également issue la Norme ISO 204002) :

L'équipe de la DDDA été fortement contributrice à la réflexion du GROUPE SOS sur **sa stratégie à 2025.**

Le sujet de la maîtrise des risques a été travaillé à travers l'élaboration d'une **cartographie des risques.**

Début 2021, le **GROUPE SOS a signé la Charte "Relations Fournisseurs Responsables"** et est ainsi devenue la **1^{re} organisation de l'Economie Sociale et Solidaire** de cette taille à s'engager officiellement à progresser sur les principes édictés dans cette Charte.

ENGAGEMENTS 2025

→ Définir des objectifs annuels précis de progression sur les principes de la Charte Relations Fournisseurs Responsables

→ Étudier le degré de maturité du recours aux fournisseurs du domaine du handicap et définir un plan d'action afin d'augmenter la part des dépenses réalisée avec ce secteur (vs secteur conventionnel)

LE PROGRAMME "MIEUX MANGER POUR TOUS" ENGAGEMENTS ET RÉSULTATS (2017-2020)

Le GROUPE SOS a fait de l'alimentation un enjeu stratégique. Il s'agit en effet du **1^{er} poste du bilan carbone et du 1^{er} poste de dépenses** des établissements, mais surtout du **besoin le plus essentiel** des publics vulnérables accueillis.

Le groupe a souhaité se positionner en **pionnier dans les nouveaux défis alimentaires** pour tous ses métiers, à travers les objectifs ambitieux du **programme "Mieux Manger Pour Tous"**.

#1

Objectif :
Atteindre **40 %** de produits 'durables' dans la restauration proposée dans les établissements du groupe

Résultat :

- 46 % du volume des dépenses a été renégocié en intégrant l'objectif #1.
- 2 solutions d'approvisionnement innovantes ont été déployées sur 100 % du périmètre du secteur Seniors du groupe.

#2

Objectif :
Atteindre **100 %** de produits bio dans la restauration collective du secteur Jeunesse d'ici 2024

Résultat :

- 100 % de produits bio d'ici 2024 dans toutes les assiettes des jeunes convives grâce à la renégociation du contrat-cadre petite enfance (Crescendo) et une formation « Mieux Manger Pour Tous » de l'ensemble des cuisinants.

#3

Objectif :
Déployer une **démarche ambitieuse** de lutte contre le gaspillage alimentaire

Résultat :

- Des audits ont permis d'éveiller au gaspillage alimentaire et mettre en place des plans d'action ciblés.
- Le secteur Seniors a distribué des mallettes anti-gaspillage et la DDDA a publié un guide et des outils dédiés inspirés des meilleures pratiques sur le sujet.

#4

Objectif :
Assurer la formation et la sensibilisation

Résultat :

- 180 cuisinants des activités Jeunesse, Seniors et Solidarités du groupe ont été formés.
- Le secteur Jeunesse a publié un livre de recette, des plans alimentaires et des cycles de menus.



ODD 2.1



ODD 3.4, 3.9

Intégrer des critères liés à la qualité dans les achats alimentaires à destination des établissements du GROUPE SOS, visant à réduire les risques sur la santé humaine (alimentation équilibrée évitant les aliments trop gras, sucrés ou salés, promotion de l'agriculture biologique).

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

Avec plus de **30 000** repas servis chaque jour dans les établissements du GROUPE SOS, l'alimentation constitue un enjeu social et sanitaire incontournable.

La **qualité de la prise en charge** et la **lutte contre les inégalités** se matérialise aussi par une attention portée à l'impact des **déséquilibres** nutritionnels ou des **substances toxiques** comme les pesticides.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

Voir le programme
"Mieux manger pour tous"



ENGAGEMENTS 2025

→ Accroître la part de produits issus de l'agriculture biologique et porteurs de labels de qualité dans les approvisionnements de nos établissements (loi EGAlim) Couvrir 100 % du périmètre des établissements en gestion directe au sein de nos établissements Seniors. Renégocier les contrats de restauration afin d'y introduire les principes de pilotage des données liées à la Loi EGAlim.

→ Mettre à disposition une mercuriale de produit bio et/ou locaux pour les cuisines en gestion directe sous-traitants

→ Atteindre 100 % de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration proposée aux convives sur le périmètre petite enfance (Crescendo)

→ Élaborer une Charte de la Restauration Durable au sein du GROUPE SOS



Intégrer des critères liés à l'empreinte carbone dans les achats alimentaires à destination des établissements du GROUPE SOS, visant à réduire les émissions de CO₂ relatives à la production, au stockage ou au transport (préférence pour les produits locaux, de saison et bio, réduction de la consommation de produits carnés...).

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

L'évolution de l'assiette vers une **alimentation moins carnée** et la **réduction du recours aux intrants azotés** pour l'ensemble des productions agricoles, revêtent un enjeu majeur afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Avec des émissions s'élevant à **18 360 tonnes** de CO₂ eq en 2020, l'alimentation représente le **premier poste (40 %) du bilan carbone** des activités du GROUPE SOS.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

Voir le programme "Mieux manger pour tous"

ENGAGEMENTS 2025

→ Créer ou modifier les plans alimentaires existants pour réduire la part de produits carnés et introduire au moins un repas végétarien

En 2020, 152 établissements ont mis en place 3 repas végétariens sur un cycle de 20 repas.

→ Atteindre 0 % de Fruits et Légumes frais achetés hors saison d'ici 2025 et 25 % de produits locaux dans les achats alimentaires d'ici 2025





Intégrer des critères liés à la préservation des écosystèmes dans les achats alimentaires à destination des établissements du GROUPE SOS, visant notamment à limiter l'impact indirect de nos modes de consommations sur la biodiversité (promotion de l'agriculture biologique, préférence pour les produits de la mer issus d'une pêche durable, suppression de l'huile de palme pour éviter la déforestation...).

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

Avec plus de 30 000 repas par jour, le GROUPE SOS peut agir pour contribuer à préserver la biodiversité à travers plusieurs leviers :

Orienter ses achats alimentaires vers des pratiques agricoles qui contribuent au renouvellement de la biodiversité.

Modifier l'offre alimentaire proposée dans les établissements pour l'orienter vers un régime alimentaire durable.

Fédérer et sensibiliser ses collaborateurs, ses bénéficiaires, ses fournisseurs et partenaires pour favoriser une prise de conscience des dangers qui pèsent sur la biodiversité et partager des priorités claires.

Inspirer et essaimer en partageant son expérience et ses bonnes pratiques.

ENGAGEMENTS 2025

→ Élaboration d'une Charte de la Restauration Durable au sein du GROUPE SOS

Le GROUPE SOS souhaite inscrire ses engagements pour une alimentation durable dans une Charte qui reprendrait les grands engagements de tout établissement pour la qualité d'accueil de ses bénéficiaires et une liste de produits interdits (issus par exemple de la surpêche, déforestation, ou du braconnage), au sein du GROUPE SOS.

Notre objectif d'ici 2025 est que tout établissement du GROUPE SOS puisse à travers ses achats alimentaires indiquer qu'aucun produit interdit par le groupe n'a été acheté au sein de son établissement.

Comment ralentir la perte de la biodiversité dans la restauration ?

- Proposer des régimes alimentaires plus végétalisés ;
- Protéger les terres contre la transformation ou l'exploitation ;
- Limiter l'utilisation d'intrants et remplacer les pratiques de monoculture par des systèmes de polyculture.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

La **formation « Mieux Manger Pour Tous »** construite avec les établissements du GROUPE SOS aborde les sujets suivants :

- Rappels sur l'**équilibre alimentaire** et repères pour un régime alimentaire durable ;
- Exemples de **recettes à base de protéines végétales** et mise en œuvre ;
- Présentation des labels pour acheter des produits issus de l'**agriculture biologique** et des avantages/bénéfices à la fois en termes de santé et pour l'environnement.

À travers le **programme « Mieux manger pour tous »**, le GROUPE SOS oriente progressivement :

- Ses achats vers des aliments produits de manière à **favoriser le développement de la biodiversité** : recours à l'agriculture biologique, recours aux produits de la mer porteurs de labels MSC ou Pêche Durable...
- Ses pratiques en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire permettant d'**ajuster les quantités commandées et servies** afin de limiter notre impact sur la biodiversité.



ODD 12.5

Organiser la collecte et la valorisation des déchets organiques (restes de nourriture) au sein de nos établissements ayant une restauration collective à travers des procédés comme la méthanisation ou le compostage.

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

Les principaux bio-déchets du GROUPE SOS sont les **déchets alimentaires et de cuisine**. Une partie de ces déchets peuvent être valorisés par **méthanisation** ou par **compostage**.

Une vingtaine d'établissements du GROUPE SOS proposant de la restauration est déjà concernée par la législation française (Loi Grenelle de 2010 et loi AGEC de 2020) qui oblige à trier à la source et valoriser les bio-déchets.

À terme, en 2025, tous les établissements seront concernés.

ENGAGEMENTS 2025

→ Déployer une solution de valorisation des bio-déchets dans 100 % des établissements dépassant 5 tonnes par an d'ici 2024

→ Viser une valorisation de 100 % des bio-déchets du groupe en proposant un panel de solutions référencées d'ici 2025

ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

- **1 guide 'Valoriser ses bio-déchets'** a été édité.
- **1 prestataire en Île-de-France** accompagne 3 établissements du GROUPE SOS.
- **1 prestataire dans le Grand Est** est expérimenté pour 2 EHPAD.

23,8 TONNES DE BIO-DÉCHETS
ONT ÉTÉ VALORISÉES EN 2020



LES BRIGADES NATURE : FABRIQUANT ET CONSEIL EN SOLUTIONS DE COMPOSTAGE

Les Brigades Nature est un Atelier Chantier d'Insertion intervenant dans la région Auvergne Rhône-Alpes, qui fabrique des bacs à compostage de différentes tailles.

Cette association conseille également les structures qui souhaitent se lancer dans la mise en place de compost sur site.

LA SAUVEGARDE DES ARDENNES : EXEMPLE DE COMPOSTAGE AUTONOME SUR SITE

Les 6 établissements de la Sauvegarde des Ardennes accueillent des enfants et des jeunes majeurs âgés de 3 à 21 ans en difficulté.

Ces établissements ont mis en place un compostage manuel en enceinte. Un référent est chargé d'alimenter quotidiennement le compost et de suivre son fonctionnement. Quelques heures par mois doivent également être dédiées au retournement des bacs.



ODD 12.3

Analyser les pratiques de la restauration collective des établissements du GROUPE SOS et déployer des plans d'actions pour réduire les déchets alimentaires.

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un **enjeu prioritaire** pour le GROUPE SOS.

- **30 000 repas par jour** sont consommés dans nos établissements.
- L'alimentation est le premier poste du bilan **carbone** du GROUPE SOS.
- La **réglementation** (la loi relative à la Transition énergétique pour la Croissance Verte de 2015 suivie de la loi 'Agriculture et Alimentation' de 2018) concerne une grande partie des établissements du groupe.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

Plusieurs **audits sur le gaspillage alimentaire** ont permis d'accompagner les établissements sur ce sujet :

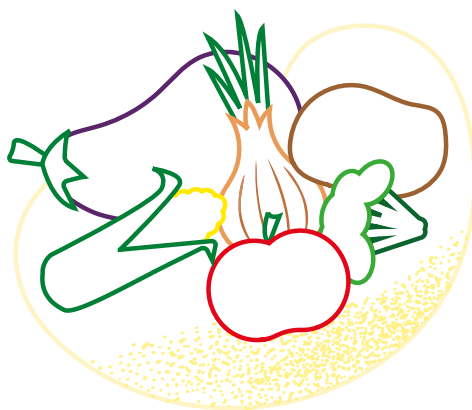
- **1 guide** pour accompagner les établissements dans la **lutte contre le gaspillage alimentaire** ;
- **1 dossier "outils"** comprenant des **affiches**, des **fiches de pesées**, des exemples de **plan d'action** et d'**enquête de satisfaction** ;
- **1 formation** : la formation au **"Mieux Manger Pour Tous"**.

À fin 2020, une douzaine d'EHPAD s'est engagée dans la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire et la réalisation de pesées.

ENGAGEMENTS 2025

→ Déployer une semaine de mesure du gaspillage alimentaire dans tous les établissements du GROUPE SOS proposant de la restauration Permettre aux établissements de renseigner en ligne à la fois leur semaine de pesée des déchets/ restes alimentaires et le plan d'action associé.

L'objectif est que d'ici 2025, tous les établissements du GROUPE SOS concernés aient réalisé une semaine de pesée et défini leur plan d'action.





Organiser la récupération de dons alimentaires au bénéfice des établissements, notamment issus des invendus de la grande distribution et des commerçants, pour éviter que ceux-ci ne soient jetés.

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

Une part importante des établissements du GROUPE SOS, notamment ceux des activités Solidarités et Jeunesse, est **éligible à l'aide alimentaire** puisqu'ils oeuvrent pour des publics très précaires.

Il s'agit d'une opportunité de **bénéficier de dons et réaliser des économies** sur les achats, tout en agissant pour le bien commun.

ENGAGEMENTS 2025

→ Accompagner l'habilitation à l'aide alimentaire au niveau national pour les secteurs éligibles et volontaires

ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

Depuis 2015, le GROUPE SOS a engagé **un partenariat avec la société Phénix** au bénéfice du secteur Solidarités et du réseau d'épicerie solidaires ANDES. Cette solution mérite encore des améliorations pour s'adapter aux contraintes des établissements.

938 TONNES DE DENRÉES

ONT ÉTÉ RÉCUPÉRÉES PAR LES ÉTABLISSEMENTS

2,8 M D'EUROS

DE VALEURS MARCHANDES ONT ÉTÉ ÉCONOMISÉES

83 ÉTABLISSEMENTS

ONT BÉNÉFICIÉ DE DONS ALIMENTAIRES





ODD 7.2, 7.3



ODD 13.2

Améliorer la performance énergétique de l'ensemble des bâtiments du GROUPE SOS à travers des travaux d'isolation, optimisations ou équipements (détecteurs de mouvement, ampoules LED...), sensibilisation aux écogestes ; et opter pour des solutions d'approvisionnement en énergies renouvelables dans le but de réduire l'impact CO₂.

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

Le GROUPE SOS représente un patrimoine immobilier de près de **600 000 m²** principalement dans le secteur résidentiel – tertiaire.

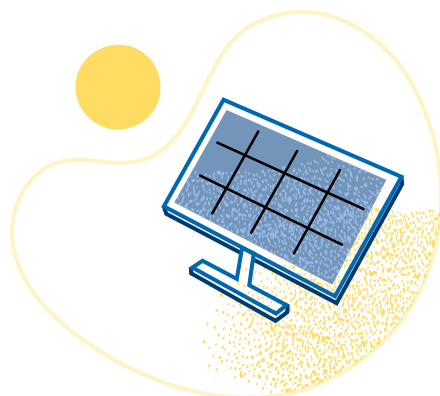
L'**énergie** est l'un des principaux postes de dépense du GROUPE SOS et bien sûr l'un de ses principaux enjeux environnementaux. Elle représente **37 % du bilan carbone** du GROUPE SOS. L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments doit permettre d'améliorer le **confort d'usage des bénéficiaires** et donc contribuer à une meilleure qualité de prise en charge. La réglementation issue du décret tertiaire représente une opportunité pour le GROUPE SOS de travailler sur la performance énergétique de ses bâtiments les plus énergivores.

La priorité du GROUPE SOS pour son patrimoine immobilier consiste à réduire les émissions 'carbone' de ses bâtiments :

- **Être sobre en énergie** en réduisant la consommation énergétique des bâtiments existants et des constructions en cours ou à venir : sobriété des usages, gestion de l'exploitation des bâtiments, performance thermique du bâti élevé.
- **Alimenter les besoins énergétiques des bâtiments par des énergies décarbonées** : exclure les ressources fossiles (objectif zéro fioul), approvisionnement en électricité 100 % issue de sources renouvelables, approvisionnement en biogaz pour une partie de notre consommation.

QU'EST-CE QUE LE DÉCRET TERTIAIRE ?

Le Décret tertiaire impose une réduction progressive mais massive (40 % d'ici 2031, 50 % d'ici 2041 et 60 % d'ici 2051) de la consommation d'énergie des bâtiments à usage tertiaire. Sont concernés par l'obligation les bâtiments, parties de bâtiments ou ensembles de bâtiments à usage tertiaire, dans lesquels sont exercées des activités tertiaires marchandes ou non marchandes, privées ou publiques et qui ont une surface de plancher (ou cumul de surfaces de plancher) égale ou supérieure à 1000 m² (Article R131-38 du Code de la construction et de l'habitation - CCH).



ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

1 contrat cadre regroupe désormais la consommation des établissements en gaz et électricité, ce qui a permis de mettre en application des choix environnementaux vertueux.

L'ensemble des établissements du GROUPE SOS adhérant au contrat-cadre s'approvisionne en électricité 100 % verte depuis 2015, alors que la consommation française d'électricité ne comporte encore que 17 % d'énergie renouvelable.

10 % de la consommation de gaz du GROUPE SOS est constituée de biogaz depuis janvier 2018 ce qui contribue à la croissance d'une filière encore balbutiante.

Plus de 25 audits énergétiques ont été menés dans les établissements du GROUPE SOS. Ils permettent d'identifier des pistes d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, au travers de travaux, lourds ou légers.

1 contrat de performance énergétique (CPE) a été mis en place pour **GROUPE SOS Seniors** depuis 2016 et repose sur un engagement de **réduction des consommations de 26 %**.

1 contrat de performance énergétique (CPE) a été mis en place pour **GROUPE SOS Santé** depuis 2018 sur **6 hôpitaux** permettant de réduire de manière importante la consommation de gaz (-31 % en moyenne) et d'électricité (-18 % à Mont-Saint-Martin et Saint-Avoid).

QU'EST-CE QU'UN 'POWER PURCHASE AGREEMENT' (« CONTRAT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ »)?

Un PPA est un contrat de livraison d'électricité conclu à long terme entre deux parties, généralement un producteur et un acheteur d'électricité (consommateur ou négociant). Il peut prendre différentes formes :

- le **PPA local** (« physical PPA »), lorsque la production renouvelable est directement injectée sur le site de consommation ;
- le **PPA hors-site** (« sleeved PPA »), sans raccordement direct entre le site de production et le site de consommation et avec un intermédiaire qui joue le rôle de responsable d'équilibre ;
- le **PPA financier** (« virtual PPA »), sans raccordement non plus, où l'engagement se limite à un prix d'achat.

ENGAGEMENTS 2025

→ Améliorer le taux de couverture du contrat-cadre actuel pour faire bénéficier l'ensemble des établissements de la fourniture en électricité 100 % renouvelable d'origine française

EN 2020, LE TAUX DE COUVERTURE DU CONTRAT-CADRE ÉLECTRICITÉ VERTE ÉTAIT DE **87,2 %**.

→ Mener des audits énergétiques dans le cadre de la mise en conformité du décret tertiaire pour obtenir un plan d'action à 2030 pour les bâtiments assujettis

→ Étudier l'opportunité de contractualiser un Power Purchase Agreement pour la fourniture en électricité afin de contribuer plus activement au financement de la transition énergétique

→ Maintenir nos achats de biogaz pour couvrir 10 % de notre consommation annuelle
Résultats : en 2020, le GROUPE SOS a couvert 10,65 % de sa consommation en gaz à partir de biogaz produit en France





ODD 12.2, 12.4, 12.5



ODD 13.2

Promouvoir des comportements vertueux limitant les émissions de CO₂ liées à l'usage d'internet (streaming, mails...), et favoriser le stockage de données sur des serveurs à haute performance environnementale.

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

En 2020, le GROUPE SOS a acheté : 66 imprimantes/photocopieurs, 1 168 téléphones portables et près de 3 000 appareils (PC fixe, Pc portables, tablettes et écrans).

Cela représente l'équivalent d'environ **500 tonnes CO₂ eq.**

La **nécessité de collaborer à distance**, accentuée par la crise COVID, a démultiplié l'utilisation des technologies informatiques.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

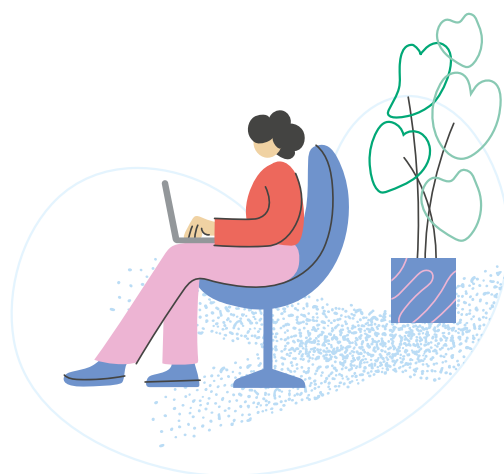
Des **prestataires de recyclage et de collecte de consommables ou de matériels** ont été déployés dans une **vingtaine d'établissements** du groupe.

Des dizaines d'établissements du GROUPE SOS achètent du **matériel reconditionné via des EA/ESAT référencés** : il s'agit de matériels de seconde main remis sur le marché après avoir été nettoyés et analysés. Cette démarche valorise l'économie solidaire et permet d'augmenter la durée de vie des équipements et de limiter la fabrication de matériel technologique (consommation d'énergie, de matières premières et production de déchets).

ENGAGEMENTS 2025

➔ Produire et diffuser un programme de sensibilisation visant la réduction de l'empreinte carbone des technologies informatiques avec des exemples concrets tels que :

- Limiter la surconsommation d'équipement, la fabrication étant très énergivore (représentant 40 % de l'empreinte carbone numérique) ;
- Inciter à l'achat d'appareils multifonctions (imprimante + photocopieur + scanner) qui consomme jusqu'à 50 % de moins que les 3 appareils marchant individuellement ;
- Utiliser le wifi ou les connexions filaires dès que possible. Cela consomme 23 fois moins d'énergie que la 4G.





Pour les voyages réalisés par les salariés du GROUPE SOS dans le cadre de missions professionnelles, favoriser le choix de transports peu émetteurs en CO₂ à travers une politique voyages (évitant par exemple les trajets en avion quand des alternatives sont possibles).

ODD 13.2, 13.3

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

Compte tenu de la taille du groupe et de son organisation, nombre de collaborateurs aux responsabilités régionales, nationales (en **métropole** et dans les **DOM-TOM**), voire internationales sont amenés à effectuer des déplacements professionnels pour rendre visite à des établissements.

En 2019, le groupe a généré environ **3 000 trajets en train** et **700 trajets en avion**.

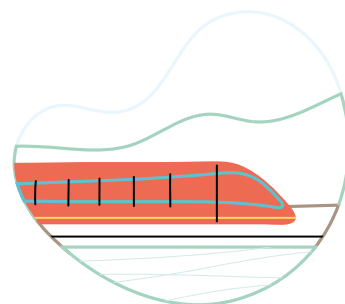
ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

- **1 plateforme de réservations** a été mise en place depuis 2016, pour l'aérien, le ferroviaire, la location courte durée de véhicules, et les hôtels. Son utilisation reste encore à promouvoir : seulement 20 % des dépenses d'avion et 50 % des dépenses de train (en 2018) sont réalisées via cette plateforme.
- **1 politique voyages commune** a été adoptée par le GROUPE SOS depuis 2017, elle stipule notamment que pour des déplacements terrestres inférieurs à 3h20, le trajet doit se faire en train.

Le bon déploiement de ces directives nécessite encore d'être amélioré et fait actuellement l'objet d'un travail.

ENGAGEMENTS 2025

- Renouveler la Politique Voyages du groupe et atteindre un taux de voyages conformes de 40 % pour l'avion et 70 % pour le train d'ici 2025
- Étudier l'opportunité d'un programme de compensation carbone des émissions liées aux voyages professionnels



BILAN CARBONE DES DÉPLACEMENTS RÉSERVÉS SUR L'OUTIL GROUPE EN 2019

	Emissions de CO ₂ (en tonnes CO ₂ eq.)	Distance parcourue (en km)	Nombre de trajets réservés
Aérien	90,2	562 256	109
Ferroviaire	108	1 725 121	1 454
Total	198,2	2 287 377	1 563



ODD 13.2, 13.3

Pour les voyages personnels des salariés entre leur domicile et le lieu de travail, favoriser les alternatives à l'usage quotidien de la voiture en promouvant les transports publics, le vélo, le co-voiturage, l'autopartage, le télétravail...

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

Compte tenu de son étendue sur tout le territoire français, le GROUPE SOS génère quotidiennement un nombre important de migrations. De fait, en moyenne plus de **15 000 salariés effectuent chaque jour des déplacements domicile-travail.**

On estime que ces derniers seraient à l'origine de 9 000 tonnes de CO₂ eq. chaque année. Malgré les difficultés pour maîtriser ce phénomène, le GROUPE SOS doit redoubler d'efforts pour limiter sa contribution au réchauffement climatique.

Par ailleurs, le GROUPE SOS est concerné par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) qui impose :

- d'inclure le sujet de la mobilité aux discussions des **négociations annuelles obligatoires** (NAO) pour les sites regroupant plus de 50 salariés ;
- de mettre en place un **Plan de Mobilité** à défaut d'accord d'entreprises suite aux NAO.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

Le GROUPE SOS prend désormais en charge **à 100 %, les abonnements aux services publics de vélos en libre-service** de tous ses collaborateurs.

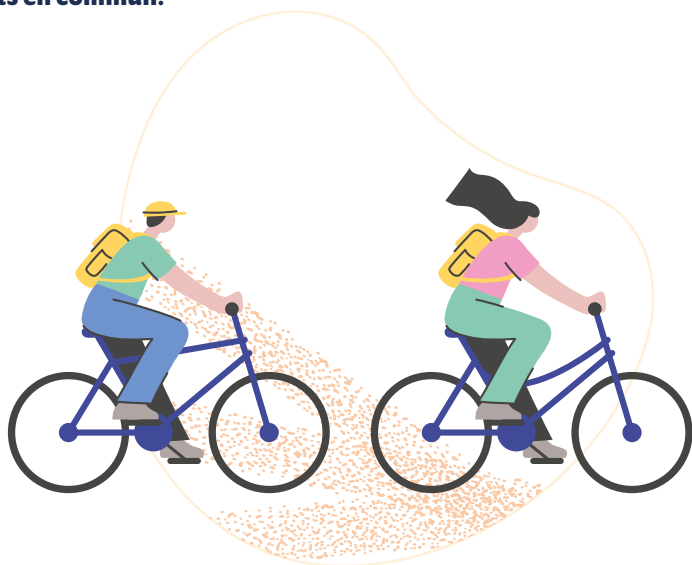
Ce dispositif se cumule d'ailleurs à la prise en charge à **50 % de l'abonnement aux transports en commun.**

ENGAGEMENTS 2025

→ Renforcer le socle d'engagements communs du GROUPE SOS et la promotion de la mobilité douce au sein des quatre associations mères

→ Communiquer à l'ensemble des sites concernés un rappel de la réglementation dès 2021

→ Contrôler que de 100 % des sites réglementés soient couverts par des dispositifs négociés en NAO ou par un plan de mobilité d'ici 2025





ODD 13.2, 13.3

Optimiser la flotte de véhicules du GROUPE SOS en donnant la priorité aux modèles les moins émetteurs en CO₂ selon les technologies disponibles et favoriser la réduction de la consommation de carburants.

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

1 097

c'est le **nombre de véhicules** en location longue durée fin 2020.

80 %

sont des **véhicules de services**, partagés entre les collaborateurs ou utilisés pour les bénéficiaires.

20 %

sont des **véhicules de fonction**, pour les directeurs et cadres ayant des missions régionales ou nationales.

L'usage de véhicules représente environ 4 % des émissions de CO₂ du groupe. Il s'agit d'un **champ d'action directement maîtrisable** (contrairement à l'alimentation) et dont les effets sont mesurables.

En parallèle des réglementations applicables aux entreprises privées, et suite à la fin annoncée des moteurs thermiques à horizon 2035, le GROUPE SOS s'engage dans une démarche volontaire de progrès.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

Suite aux efforts pour positionner les véhicules alternatifs au moteur thermique, **l'hybride a largement pris place** au sein de la flotte, mais l'électrique demeure marginal.

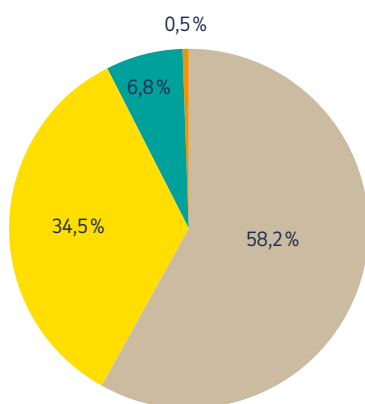
108 g CO₂ eq. / km

c'est le **taux moyen d'émissions de CO₂** des véhicules du parc en 2020.

1 358 tonnes de CO₂ eq.

c'est le **bilan carbone estimé** de la flotte automobile sur 2020.

Répartition des énergies fin 2020



■ Diesel ■ Essence ■ Hybride classique
■ Hybride rechargeable et électrique

En collaboration avec un loueur et des constructeurs nationaux, la DDDA définit chaque année **une 'Car Policy'**. Ce catalogue présente les véhicules référencés pour chaque usage, correspondant au meilleur compromis entre prix et prise en compte des enjeux sanitaires et environnementaux.

Depuis 2020 :

- le catalogue de véhicules de service compte pour chaque segment :
 - > **1 à 3 véhicules électriques et hybrides**
 - > **1 seul véhicule thermique** (systématiquement le meilleur prix)
- le catalogue de véhicules de fonction est composé à plus de **50 %** de modèles hybrides, hybrides rechargeables ou électriques.

ENGAGEMENTS 2025

→ Concevoir et déployer un dispositif de conduite du changement pour la transition énergétique du parc de véhicules

Un dispositif complet d'accompagnement est en projet :

- Des propositions concrètes de réorganisation de la gestion de la flotte automobile par les secteurs et pôles ;
- Des outils d'aide à la décision pour démystifier le passage à l'électrique et identifier les besoins transférables ;
- Des offres complémentaires, telles que des cartes multi-énergies ou l'installation de bornes de recharges sur site ;
- Des offres de sessions de formation ou de sensibilisation à l'écoconduite.

→ Atteindre 10 % de véhicules à faibles émissions (électrique ou hybride rechargeable) dans les commandes annuelles de véhicules en LLD en 2025

→ Atteindre 20 % de véhicules alternatifs à la motorisation thermique (électrique, hybride rechargeable, hybride classique) dans le parc total de véhicules en LLD d'ici 2025





ODD 3.9

Optimiser la flotte de véhicules du GROUPE SOS en donnant la priorité aux modèles les moins émetteurs en particules fines et substances dangereuses pour la santé selon les technologies disponibles (filtres à particules...).

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

En 2020, le GROUPE SOS possède **un parc de 1 097 véhicules** en location longue durée. Mais face à l'impact sur la santé humaine des particules fines émises par les moteurs diesel, le groupe a alors décidé, depuis plusieurs années, de développer **une politique défavorable au diesel**.

Néanmoins quelques années plus tard, et grâce aux progrès technologiques, les véhicules équipés de **filtres à particules se sont fortement démocratisés**, ce qui permet au groupe de considérer les restrictions du diesel comme moins prioritaires aujourd'hui.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

Depuis de nombreuses années, le groupe a fait le choix de la **location longue durée** afin de capter au mieux les **évolutions de marché** notamment en matière **environnementale**.

Par ailleurs, depuis **2017, via sa 'Car Policy'**, **le groupe exclut l'usage du diesel si :**

- les kilométrages annuels sont inférieurs à 25 000 km ou 20 000 km selon les modèles, et/ou utilisation majoritairement urbaine ;

ENGAGEMENTS 2025

→ Poursuivre la baisse de la part du diesel dans le parc de véhicules en LLD

→ Favoriser la transition vers les véhicules non-thermiques

- les émissions de CO₂ du véhicule alternatif ne sont pas plus de 20 % supérieures à son équivalent diesel (l'essence étant plus émettrice de CO₂ que le diesel) ;
- les véhicules de service dépendent d'un établissement parisien.

Entre 2011 et 2020, la **part du diesel est passée de 90 % à 58 %**.



ODD 3.9



ODD 12.4

Au sein de nos établissements médicalisés, cartographier et substituer les substances potentiellement néfastes pour la santé et l'environnement, prévenir le risque de pollution et gérer les déchets de soins à risque infectieux.

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

Les activités Santé, Seniors et Solidarités du GROUPE SOS rassemblent un grand nombre d'établissements médicaux et médicaux-sociaux, qui à la fois, stockent **des substances dangereuses et médicaments**, et produisent des **déchets d'activités de soins à risques infectieux** (DASRI). Étant considérés comme dangereux par la **réglementation européenne**, ces derniers doivent donc faire l'objet **d'une gestion et d'un traitement adapté**.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

- **2 prestataires de collecte et de traitement des DASRI** ont été déployés et couvrent **94 %** du périmètre.
- **1 affiche** présentant les **obligations réglementaires** et un **guide pour la qualité du tri** ont été diffusés.

94 % DES ÉTABLISSEMENTS PRODUCTEURS DE DASRI SONT COUVERTS PAR LES PRESTATAIRES AGRÉÉS EN CONTRATS-CADRES

ENGAGEMENTS 2025

- ➔ Contrôler que 100 % des producteurs de DASRI sont couverts par un prestataire agréé dès 2022
- ➔ Accompagner les établissements dans le renforcement du système de management des DASRI (procédures et responsabilités, fréquence de collecte, qualité du tri)

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE	N° 14	ENJEU QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR
 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE ODD 3.9	 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES ODD 11.6	Identifier et agir pour la réduction des potentiels contaminants à l'intérieur des établissements du groupe, c'est-à-dire les polluants chimiques (composés organiques volatiles), les bio contaminants (moisissures, allergènes), et les polluants physiques (amiante, fibres minérales, artificielles).

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

La loi rend obligatoire la surveillance de la Qualité de l'Air Intérieur (QAI) dans certains Établissements Recevant du Public mineur.

En tant que propriétaire d'un grand nombre de ses établissements, le GROUPE SOS en a la responsabilité.

L'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif est progressive :

- depuis le 1^{er} janvier 2018 pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans, les écoles maternelles et les écoles élémentaires : **principalement l'association Crescendo** ;
- depuis le 1^{er} janvier 2020 pour les centres de loisirs et les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré (collèges, lycées, etc.) ;
- avant le 1^{er} janvier 2023 **pour les autres établissements** concernés : principalement Jeunesse et Solidarités.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

Pour tous les établissements du GROUPE SOS :

La mise en place d'un mini-catalogue de mobilier répondant à des critères de qualité, d'ergonomie et de prix, et dont une partie du mobilier (hors fauteuils) est certifié NF Environnement.

Pour le réseau de crèches Crescendo :

Le nettoyage éco-responsable des crèches (non-emploi de substances chimiques dans les produits d'entretien utilisés dans la crèche et formation du personnel à leur bonne utilisation), le choix de matériaux de construction et d'entretien labellisés (ex : peintures éco-labellisées, étiquette A+, etc.).

24 audits de QAI réalisés depuis 2016.

ENGAGEMENTS 2025

- ➔ Avoir un catalogue de mobilier conforme à nos objectifs d'amélioration de la qualité de l'air intérieur
En 2020, 31 % des dépenses réalisées à partir du contrat-cadre correspondent à du mobilier certifié NF Environnement.
- ➔ Communiquer un guide de bonnes pratiques pour améliorer la QAI
- ➔ Référencer un ou plusieurs prestataires proposant des audits de la qualité de l'air intérieur pour les établissements concernés



ODD 3.9



ODD 12.4

Intégrer des critères précis dans les achats de produits d'entretien et de nettoyage utilisés par le groupe, visant à réduire les impacts sur l'environnement ou la santé (produits issus de la chimie végétale, matériaux naturels, biodégradabilité, limitation des emballages...).

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

Les produits d'entretien contiennent des molécules chimiques et toxiques qui lorsqu'elles s'évaporent, dégradent **l'air intérieur**, et entraînent **différents effets nocifs sur la santé**, comme l'irritation de la peau, l'émergence de problèmes respiratoires, d'allergies, etc., pouvant être particulièrement dangereux pour les plus vulnérables.

La production des produits d'entretien est aussi elle-même génératrice de pollution.

L'objectif du GROUPE SOS est de **s'approvisionner auprès de marques respectant les meilleurs standards** dans leurs sites de production.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

Dans ses nouveaux appels d'offres, le GROUPE SOS a retenu des fournisseurs dont la majorité des **produits d'entretien sont écolabellisés**, et basés sur des indicateurs environnementaux spécifiques (Produits d'origine française, « produits verts », Ecolabel européen, etc.).

ENGAGEMENTS 2025

➔ Accroître l'utilisation de « produits verts » bénéficiant de labels ou certifications environnementales, garantissant un impact modéré sur l'environnement et la santé

LE MATÉRIEL ET LES PRODUITS D'ENTRETIEN ACHETÉS EN 2020 SONT :

- À 33% PRODUITS EN FRANCE
- À 23% DES PRODUITS VERTS CERTIFIÉS OU LABELLISÉS





ODD 12.2, 12.4, 12.5



ODD 13.2

Optimiser les impressions du groupe, et intégrer des critères précis et des labels dans le choix des fournisseurs de matériel et des imprimeurs.

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

Les impressions représentent des impacts environnementaux diversifiés : consommations énergétiques, émissions de CO₂, déforestation liée à la production de papier, pollution générée par les consommables et l'industrie du papier.

- Les imprimantes sont sollicitées quotidiennement par toutes les activités du groupe ;
- Certaines activités, dont MOUVEMENT UP l'Agence (conseil en communication et studio de création), ont des besoins spécifiques ;
- Le groupe publie régulièrement différents supports : le magazine interne Actua, le rapport annuel, les plaquettes sectorielles, le rapport financier, les plaquettes apprentissage...

ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

100 % du papier acheté bénéficie de l'Ecolabel européen et de certifications liées à la gestion durable des forêts (PEFC ou FSC).

La diffusion de bonnes pratiques (numérisation vs impression, multicopieurs vs imprimantes individuelles, la collecte et le recyclage des consommables) et **le paramétrage des impressions** (noir et blanc vs couleur, recto/verso) ont été déployés.

ENGAGEMENTS 2025

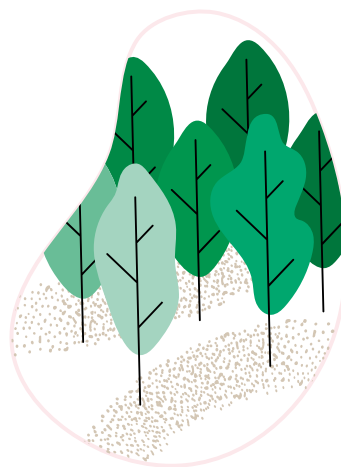
→ Optimiser les impressions réalisées par les établissements et les consommables associés

Suivre des ratios pertinents par établissements tels que :

- Impressions en noir et blanc/ nombre total d'impressions ;
- Impressions au format A4/ nombre total d'impressions ;
- Page numérisées/nombre de pages imprimées.

Alerter les établissements qui ont des consommations en dérive et proposer des actions en conséquence.

→ Promouvoir des bonnes pratiques dans les activités de communication du groupe et intégrer des critères écologiques dans le recours à des imprimeurs sous-traitants





ODD 12.2, 12.5

Supprimer les sources de consommation de plastique à usage unique, mais aussi promouvoir la sobriété dans l'usage de tous les plastiques au sein du GROUPE SOS.

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

Compte tenu de leurs activités, les établissements du GROUPE SOS doivent très souvent recourir aux produits plastifiés (vaisselles, couverts, gants, seringues, etc.) pour assurer aux salariés et usagers, la **préservation de leur état de santé et garantir une bonne hygiène**.

Les établissements du GROUPE SOS sont susceptibles d'être concernés par une partie des **interdictions** en vigueur ou à venir, notamment celles touchant les assiettes, les gobelets, les couverts, les pailles, les bâtons mélangeurs, les bouteilles plastiques, les contenants alimentaires pour bébés et enfants. La **crise sanitaire** a malheureusement fait exploser l'usage du plastique. L'objectif global est de promouvoir une sobriété de la consommation de plastique.

ENGAGEMENTS 2025

- ➔ Déployer un dispositif clé en main pour tendre vers des produits vaisselle zéro plastiques dès 2021
- ➔ Promouvoir les produits d'entretien labellisés Ecocert, ayant une performance supérieure dans la limitation des emballages
- ➔ Réduire chaque année le nombre de références produits en plastique dans le catalogue de fournitures de bureau

ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

Le pôle petite enfance (Crescendo) a été le précurseur de la suppression du plastique pour certains produits, notamment pour la vaisselle et pour les jouets en bois.

Depuis 2020 le GROUPE SOS a positionné la suppression des déchets plastiques comme la **grande priorité environnementale** à mettre en place.

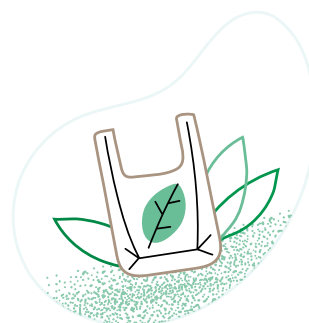


ODD 12.2, 12.5

Identifier les gisements principaux à l'origine des déchets chez GROUPE SOS et promouvoir des éco-gestes pour les réduire (papier/carton, plastique, verre, déchets électriques et électroniques...).

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

Bien qu'il soit majoritairement un acteur de services, le GROUPE SOS reste un grand donneur d'ordre et **consommateur de ressources épuisables**. Il a un rôle important à jouer dans la réduction des déchets associés à la consommation. Les choix des établissements en matière d'achats et leurs modes de consommation sont des facteurs influençant directement la quantité de déchets qu'ils produisent.



ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

Le GROUPE SOS a adopté **le modèle dit des '3R', (Réduire, Réemployer, Recycler)**, afin de réduire au maximum la quantité de déchets qu'il produit chaque année. Les leviers suivants ont été déployés :

- La proposition de **fournitures de bureaux** rechargeables, et en grands contenants ;
- La démarche de lutte contre le **gaspillage alimentaire** ;
- La proposition de **papier d'essuyage recyclé** pour l'hygiène ;
- L'offre de **matériel informatique reconditionné**, de seconde main ;
- La livraison de produits issus des dons d'entreprises sur leurs invendus.

ENGAGEMENTS 2025

- ➔ Concevoir et diffuser début 2021 un guide complet rassemblant les bonnes pratiques adaptées aux activités des établissements
- ➔ Proposer des ateliers de sensibilisation à la réduction des déchets à la source pour les établissements volontaires d'ici 2022

ÉCONOMIE CIRCULAIRE	N° 19	ENJEU RECYCLAGE DES DÉCHETS
 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES ODD 12.5 Organiser la collecte, le tri, et le recyclage des déchets générés par nos activités.		

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

Le GROUPE SOS génère des déchets "**5 flux**" (**papier/carton, plastique, verre, métal et bois**) issus des activités de bureau, restauration, logistique/entrepôt, médicales et de soins.

La croissance du GROUPE SOS, qui implique une hausse des besoins informatiques et l'obsolescence de ces derniers génère chaque année des milliers de **DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques)** qui pourraient être recyclés.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

Pour les 5 flux, **69 établissements sur 550 étaient couverts par une entreprise adaptée ou d'insertion spécialisée dans le recyclage**. Ceci a permis de collecter et **recycler 10,04 tonnes de papier/carton**.

Pour les DEEE, 50 établissements ont travaillé avec un prestataire de collecte de matériel informatique et de consommables d'impression.

ENGAGEMENTS 2025

- ➔ Garantir le recyclage des déchets 5 flux des principaux producteurs (environ 150 établissements) en 2025
Le groupe s'engage à piloter de manière rapprochée le respect de la réglementation 5 flux sur un périmètre d'établissements précis : les « sièges » de plus de 40 ETP salariés de bureau, et les établissements de plus de 50 lits en hébergement non-diffus.
- ➔ Proposer aux établissements des solutions clé en main et volontaires pour la collecte, le tri et le recyclage de leurs DEEE d'ici 2022
Ainsi, à compter de 2021, les indicateurs suivants seront pilotés sur l'ensemble du groupe :
 - Nombre d'appareils collectés pour être recyclés ou réemployés, par typologie d'équipements (téléphone portable, PC et PC portables en particulier) ;
 - Quantité en tonnes de DEEE recyclés ou réemployés ;
 - Part de DEEE recyclée et part de DEEE réemployée.



ODD 12.5

Organiser la récupération de dons de produits ou équipements provenant de partenaires extérieurs ou entre établissements du GROUPE SOS.

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

Du fait de la nature de ses activités, le GROUPE SOS a testé de longue date, les pratiques de l'économie circulaire via :

Les dons issus des invendus des entreprises

Une grande partie des établissements du GROUPE SOS accompagne des publics précaires, et se trouve par conséquent éligible à la récupération de dons. Ces structures éligibles peuvent récupérer les invendus de certaines entreprises, qui en retour, bénéficieront d'une défiscalisation sur leurs produits. Recourir aux dons permet de donner une seconde vie aux produits, et de générer des économies (achats de première main évités).

Le réemploi sous forme de troc

Les établissements du GROUPE SOS peuvent être amenés à jeter de manière prématurée des équipements encore en état de marche et qui pourraient intéresser leurs pairs. Encadrer un système de troc interne semble vertueux.

Le réemploi sous forme de matériel reconditionné

Le marché du matériel reconditionné est historiquement bien développé pour les matériels informatiques. Il tend à se développer pour d'autres objets comme le matériel médical.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

Dons issus des invendus

Le partenariat avec **l'Agence du Don en Nature** existe depuis plus de 10 ans et méritait d'être dynamisé. La DDDA a mené **2 campagnes de sensibilisation** auprès des établissements qui ont permis d'augmenter significativement le nombre de comptes auprès de ce partenaire.

Réemploi sous forme de troc

Le secteur Séniors a développé en 2016, la plateforme de troc interne « **Troc'EH PAD** », conçue pour faciliter les échanges de matériel entre les établissements du secteur. Ce test n'a pas été reconduit.

ENGAGEMENTS 2025

- ➔ Renforcer le recours aux dons via notre partenaire Agence du Don en Nature
- ➔ D'ici fin 2023, étudier l'opportunité de déployer une plateforme de troc interne à l'échelle du GROUPE SOS
- ➔ Promouvoir l'achat de matériel reconditionné

Le réemploi sous forme de matériel reconditionné

Un partenariat avec Ecodair a été mis en place. Désormais, **4,33 % du matériel informatique** est acheté en reconditionné.

En complément, la DDDA a promu fin 2020 le réseau **ENVIE Autonomie**, qui collecte et reconditionne simultanément du matériel médical : fauteuils roulants, tables de lit, guidon de transfert, siège de bain, cannes, lève-personne, etc. Les établissements du groupe peuvent donc aussi bien se séparer de leur matériel auprès de ce partenaire, qu'acheter des équipements reconditionnés à prix réduits.



Réduire la consommation de fournitures et intégrer des critères précis dans les achats visant à se concentrer sur des produits éco-conçus, bénéficiant de labels, favorisant le recyclé/recyclable, et la gestion durable des forêts.

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

Comme toute organisation, le GROUPE SOS compte de nombreuses **fonctions très consommatrices de fournitures de bureau**, en particulier les équipes administratives et de communication.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

Depuis 2012, les commandes de fournitures sont orientées vers des **produits labellisés** : un fournisseur groupe a été déployé et **un catalogue restreint** a été mis en place.

49 % DES 1359 PRODUITS COMMANDÉS SONT CLASSÉS « ARBRE VERT »
PAR NOTRE DISTRIBUTEUR
(+8 POINTS EN QUATRE ANS)

100 % DU PAPIER
ACHETÉ PAR LE GROUPE BÉNÉFICIE
DE L'ÉCOLABEL EUROPÉEN ET D'UNE
CERTIFICATION GESTION DURABLE DES FORÊTS
(FSC OU PEFC)

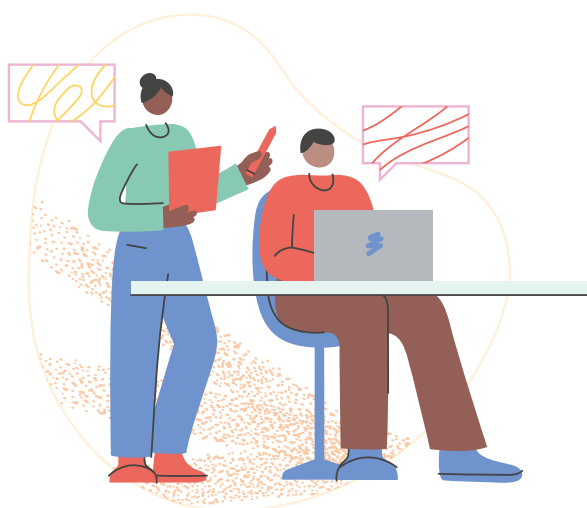
ENGAGEMENTS 2025

➔ Rationaliser chaque année le catalogue de produits autorisés, pour réduire drastiquement le plastique et renforcer la part de produits labellisés :

- Objectif 1 : supprimer autant que possible les produits en plastique (sauf les produits en plastique recyclé qui sont conservés) ;
- Objectif 2 : supprimer autant que possible les produits ne bénéficiant d'aucun label ou d'aucune certification environnementale (à minima « Arbre Vert ») ;
- Objectif 3 : supprimer autant que possible les produits en petits contenants ou non-rechargeables, et les substituer par des grands contenants et des versions rechargeables.

La sélection sera effectuée progressivement chaque année sur différents types de catégorie.

➔ Maintenir un taux de 100 % de papier labellisé et rechercher les références produits les plus vertueuses du marché





Investir dans des équipements, adopter des éco-gestes et identifier les pistes d'actions permettant de réduire la consommation d'eau par les usagers et les salariés du groupe.

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

Économiser l'eau est une nécessité environnementale et financière. Quelques chiffres-clés sur la consommation quotidienne (cf Centre d'Information de l'Eau) :

- Maison de repos ou de retraite : **100 à 250 litres/lit** ;
- Hôpital, clinique : **300 litres/lit** ;
- Restauration collective : **10 à 20 litres / repas**.

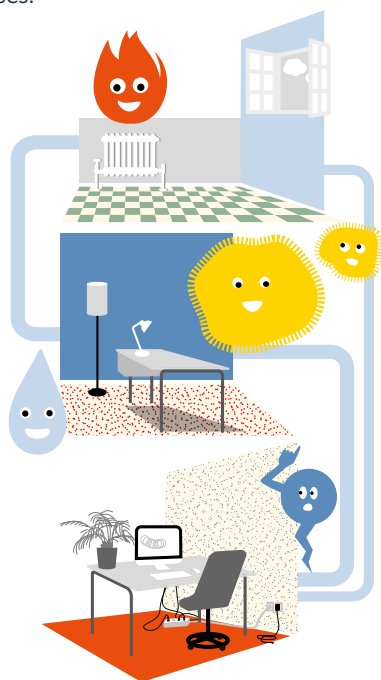
ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

- **Des kits subventionnés par les Certificats d'Economie d'Energie (CEE)** et gérés par une société spécialisée, visant à réduire entre 40 % et 60 % la consommation d'eau.
- **1 guide « Réduisez vos factures d'énergie** en améliorant la maintenance de votre bâtiment » publié par la DDDA dans lequel un chapitre est dédié aux économies d'eau.
- **1 campagne de sensibilisation et des affiches** mises à disposition des établissements.
- **La mise à jour des protocoles de produits d'hygiène et de nettoyage** visant une utilisation plus raisonnée de l'eau et des produits utilisés.

ENGAGEMENTS 2025

→ Étudier l'opportunité d'un nouveau partenariat pour mettre à disposition des équipements hydro-économiques subventionnés pour les établissements du GROUPE SOS
En 2022, étudier les opportunités présentées par le dispositif de financement des Certificats d'Economie d'Energie pour financer l'achat d'équipements hydro-économiques pour les établissements du GROUPE SOS.

→ Mettre en place une campagne de sensibilisation aux économies d'eau
En 2023, construire et déployer une campagne de sensibilisation aux écogestes contribuant aux économies d'eau dans les établissements du GROUPE SOS.





ODD 11.B

Contribuer aux projets à vocation environnementale en collaboration avec des associations locales ou en s'inscrivant dans les schémas régionaux santé environnement.

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

L'intégration des établissements au tissu local est au cœur des pratiques et des activités du GROUPE SOS : les secteurs Transition Écologique ou encore Action Territoriale en sont le parfait exemple.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

- Plusieurs **'Clean walks'** ont eu lieu permettant le nettoyage collectif de l'espace public, la sensibilisation des participants et spectateurs à la préservation de l'environnement, et la mise en relation de personnes vivant à proximité.
- **1 réseau social interne** d'information et d'échanges sur les sujets développement durable, le 'Réseau Canopée', a été mis en place, facilitant désormais la connexion entre tous les acteurs internes du développement durable du GROUPE SOS.



ENGAGEMENTS 2025

- ➔ Développer et animer le 'Réseau Canopée' afin de favoriser les interactions entre les établissements et la mise en lumière d'actions locales inspirantes
- ➔ Travailler avec les représentants territoriaux du GROUPE SOS à la mise en relation des établissements entre eux et avec les acteurs locaux externes sur les sujets environnementaux
- ➔ Mettre à disposition une base de contacts d'associations ou de projets environnementaux destinés à mettre en relation différents acteurs
- ➔ Promouvoir le format éprouvé des 'Clean Walks'
- ➔ Publier et afficher, dans les 1 000 Cafés, une charte développement durable



ODD 4.7



ODD 11.3

Assumer un rôle d'influenceur auprès des bénéficiaires, des salariés ou intervenants extérieurs, en intégrant dans les services du GROUPE SOS des programmes de sensibilisation au développement durable, aux éco-gestes, et à la gestion participative des espaces verts.

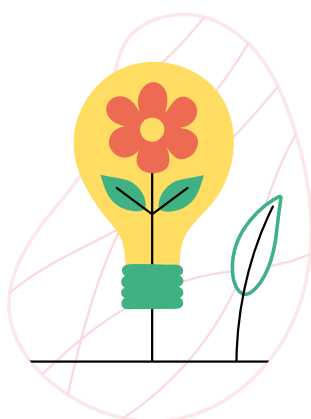
POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

Le GROUPE SOS est un acteur important de la sensibilisation au développement durable de par :

- son action auprès des **jeunes bénéficiaires et leur famille** ;
- ses missions de **conseil et formation** ;
- ses choix en terme d'**achats** ;
- son influence à travers ses **plaidoyers**.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

- La démarche **Ecovision 360 menée auprès des parties prenantes** du groupe a permis d'identifier les **26 enjeux développement durable** du GROUPE SOS ;
- **1 réseau social interne** d'information et d'échanges sur les sujets développement durable le '**Réseau Canopée**' a été mis en place ;
- **180 personnes** ont bénéficié de la formation '**Mieux Manger pour Tous**' ;
- **15 établissements** ont été accompagnés par une action de sensibilisation au **gaspi alimentaire** ;
- Des **affiches / stickers** de sensibilisation au développement durable ont été édités.



ENGAGEMENTS 2025

- ➔ Poursuivre la rédaction et la diffusion de guides développement durable
- ➔ Étudier la faisabilité d'une formation à destination des salariés du GROUPE SOS
- ➔ Réaliser un 'Tour de France du Développement Durable'
- ➔ Communiquer systématiquement et précisément sur les pratiques développement durable du GROUPE SOS auprès de ses parties prenantes
- ➔ Proposer aux CSE la promotion de chèques cadeaux éthiques auprès des salariés
- ➔ Réfléchir avec les secteurs accueillant des publics jeunes à la définition d'un projet éducatif global de sensibilisation au développement durable



ODD 15.5

Favoriser le développement de la biodiversité dans les espaces verts des établissements du GROUPE SOS.

POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

Le GROUPE SOS a une présence géographique aussi large que diversifiée sur tout le territoire français métropolitain et ultra marin. Dans ces territoires, il possède un **foncier important**, constitué notamment d'espaces verts, propices au (re)développement de la biodiversité.

ACTIONS RÉALISÉES EN 2020

Le GROUPE SOS a édité :

- **1 charte de bonnes pratiques 'Zéro phyto'** afin d'éviter le recours aux produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces verts ;
- **1 guide des bonnes pratiques de développement durable 'Les bonnes pratiques de Dédé'** (GROUPE SOS Seniors) valorisant le développement de jachères fleuries ou de ruches dans ses établissements.

Le GROUPE SOS a par ailleurs étudié la possibilité de recréer des forêts natives sur quelques-unes de ses parcelles inoccupées.

ENGAGEMENTS 2025

- ➔ Étudier la possibilité de (re) développer la nature partout où cela est possible sur le foncier du GROUPE SOS
- ➔ Mettre fin aux pollutions plastiques (voir l'enjeu n°17 : RÉDUCTION DES DÉCHETS PLASTIQUES)
- ➔ Communiquer sur le respect de la réglementation en matière d'utilisation de produits phytosanitaires pour les établissements accueillant du public
- ➔ Mettre en place un guide de sensibilisation, d'éducation et de bonnes pratiques pour favoriser la biodiversité dans les espaces verts

ODD 12.2, 12.3,
12.4, 12.5

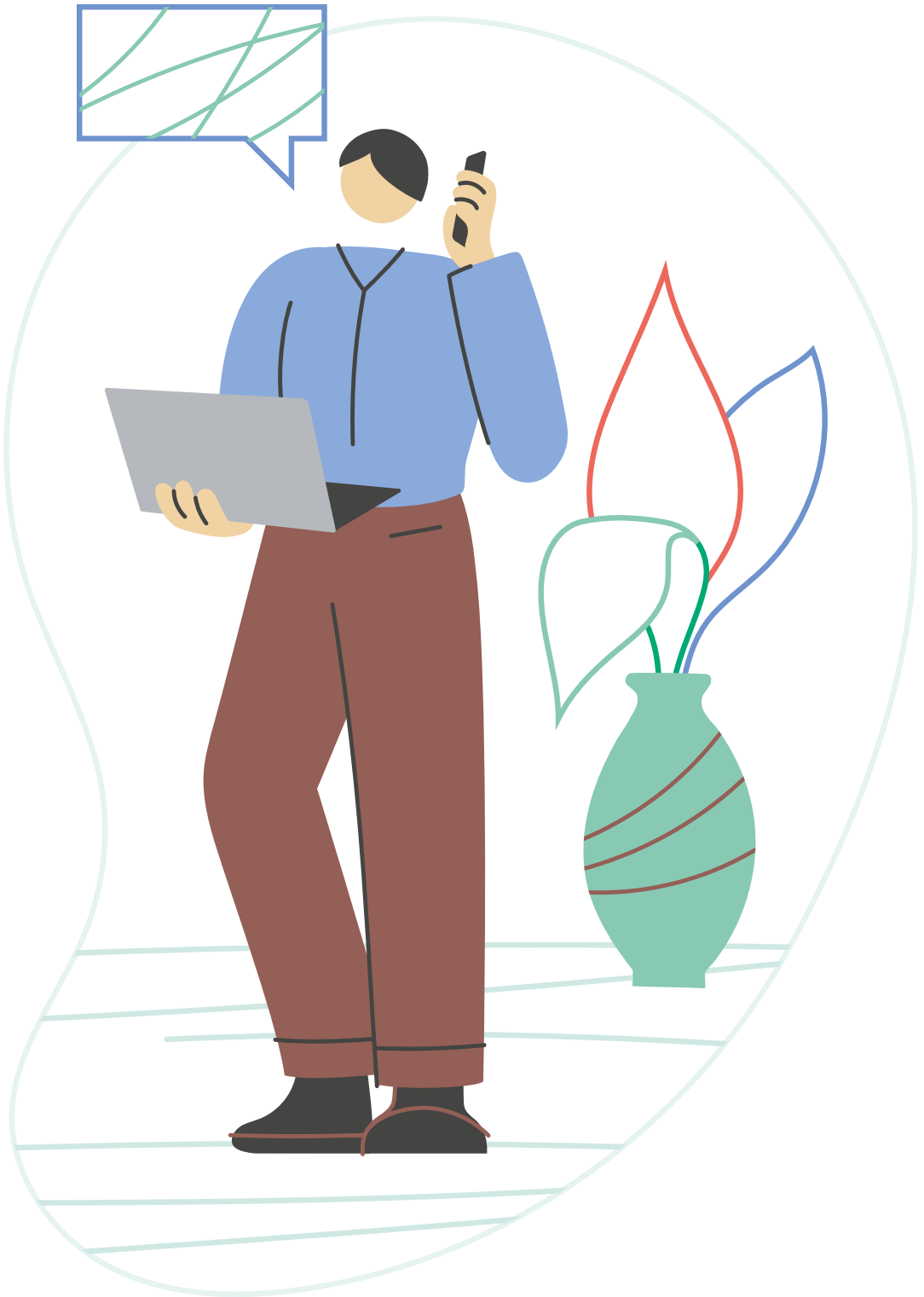
Organiser l'écoconception de tous les événements ouverts au public réalisés par le GROUPE SOS.

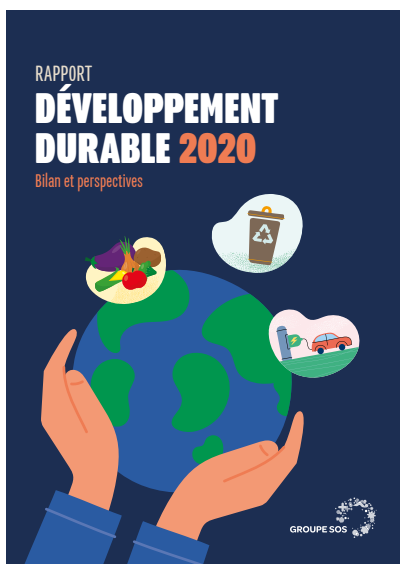
POURQUOI CELA CONCERNE LE GROUPE SOS

350 événements rassemblant plus de **40 000 personnes**, c'est le nombre d'événements que le GROUPE SOS a organisés en 2019.

ENGAGEMENTS 2025

- ➔ Travailler avec les principaux acteurs de l'événementiel du groupe à la rédaction et communication d'une Charte événements et accompagner les bonnes pratiques identifiées par le référencement de partenaires et de solutions adaptés (choix des matériaux, approvisionnements en denrées, solutions de lutte contre le gaspillage...)





Retrouvez tous ces éléments détaillés dans la version longue du Rapport Développement Durable 2020 du GROUPE SOS.

Plus d'informations sur les pratiques développement durable du GROUPE SOS :
www.groupe-sos.org

GROUPE SOS
Direction du Développement Durable et des Achats
102 C rue Amelot - 75011 Paris
info@groupe-sos.org
www.groupe-sos.org

